

prestations de chômage aurait du mal à prouver que son départ a été justifié, comme la loi l'exige.

M. le Président: La Chambre permet-elle à la députée de déposer le document?

Des voix: D'accord.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, la présidence aurait-elle l'obligation d'examiner l'emploi d'un terme que les députés d'en face utilisent assez souvent à la Chambre, le terme «erroné»?

La présidence aura sûrement remarqué que, lorsqu'une question est posée, celui qui répond dit souvent que les faits sont erronés. Cela peut laisser à l'auditoire une impression qui est inexacte et injuste. Les députés de ce côté-ci peuvent aussi, au cours de questions supplémentaires, accuser le gouvernement de donner des faits erronés. Je me demande où cela va nous mener.

• (1505)

La présidence voudra peut-être prendre la question en délibéré afin d'étudier les conséquences, car il me semble que l'emploi de ce terme tient du procès d'intention. Selon moi, ni notre Règlement ni nos traditions ne permettent les procès d'intention, qu'il s'agisse de députés qui posent des questions précises à des ministres ou de ministres qui donnent des réponses.

M. le Président: Le député a demandé à la présidence de commenter l'utilisation du terme «erroné». Je pourrais le faire, mais je préfère attendre de connaître l'ensemble du contexte de l'utilisation et les circonstances dans lesquelles la plainte a été faite, car les mots, privés de leur contexte, ne sont pas toujours le meilleur guide.

Je remercie le député de Cap-Breton—Richmond—Est.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

DÉPÔT DES COMPTES

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport sur les comptes administrés au nom du gouvernement du Canada par la Société pour l'expansion des exportations, pour l'exercice 1990-1991.

En déposant ce rapport, je veux renseigner la Chambre sur l'utilisation et le rendement des comptes du Canada durant l'exercice financier en question.

* * *

[Français]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 17 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

CONFÉRENCE DES SPEAKERS ET DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DU COMMONWEALTH

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Le président suppléant (M. DeBlois): En vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la réunion du Comité permanent de la Conférence des speakers et des présidents des Parlements du Commonwealth tenue à Windhoek, en Namibie, du 3 au 8 janvier 1993.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]